

# Charte Les Routes du Partage

## Points de partage et portes ouvertes

### **Points de partage**

Les points de partage sont des espaces publics, associatifs ou institutionnels qui accueilleront des animations et des activités à destination du grand public lors du festival intitulé « Les Routes du Partage » qu'organise l'association l'Observatoire du Partage à Montreuil les 17, 18 et 19 mai 2019. Disséminés dans chaque quartier de la ville, ces lieux permettront à toutes et à tous de découvrir et de s'impliquer dans des activités favorisant le partage, la solidarité et le vivre-ensemble par la promotion de la gratuité.

### **Référents**

Chaque point de partage sera géré par un référent directement en lien avec l'Observatoire du Partage. Ses missions seront les suivantes : accompagner et coordonner l'équipe bénévole qui lui prêtera main forte pour animer le point de partage dont il/elle est référent.e ; être l'ambassadeur.drice des Routes du Partage auprès des citoyen.ne.s qui fréquenteront le point de partage en les informant et en les sensibilisant aux valeurs du partage ; veiller au bon déroulement des animations et des activités proposées au grand public dans le point de partage ; assurer le lien et la transmission d'informations avec l'Observatoire du Partage.

Les référents de points de partage s'engagent à participer à une "mini-formation gratifieria" (1h) au mois d'avril.

### **Gratuité**

La participation à l'événement est gratuite. Les porteur.euse.s de projets (points de partage, portes ouvertes, animations d'ateliers etc) contribuent sur une base volontaire et bénévole, ils s'engagent à promouvoir l'événement dans toutes leurs communications. L'organisation ne paie aucun cachet ni aux intervenant.e.s ni aux artistes proposant une animation. Un éventuel défraiement (après validation de l'Observatoire du Partage et sur justificatifs)



pourra être octroyé mais uniquement pour aider à acheter des fournitures pour un atelier ou une animation et ce dans la limite du budget.

## **Communication**

Les porteur.euse.s de projets s'engagent à promouvoir l'événement dans toutes leurs communications en fonction des supports qu'ils utilisent habituellement (réseaux sociaux, page web, affiches et flyers, etc.). L'Observatoire du Partage met à leur disposition des éléments graphiques et éditoriaux facilitant la promotion de l'événement. En contre-partie L'observatoire du Partage s'engage à promouvoir les porteurs de projets via la communication générale de l'événement.

## **Ventes**

Les Routes du Partage est un événement basé sur le partage, le don et la gratuité. Les seules ventes acceptées sur les points de partage seront alimentaires ou solidaires (autant que possible production artisanale, circuit court) et à prix libre, afin de rester dans l'esprit de l'événement. Ces demandes devront être validées par L'Observatoire du Partage.

Des buvettes pourront être installées place de l'Hôtel de Ville, aux abords de la scène pour le concert gratuit du dimanche soir. Les structures sélectionnées s'engagent à pratiquer des prix raisonnables (validés en amont) et à reverser 10% de leurs bénéfices en fin de manifestation, à l'Observatoire du Partage. Ces 10% contribueront à financer le centre de ressources.

## **Equipement et logistique**

L'Observatoire du Partage assure la mise en relation avec la Collecterie (association montreuilloise gérant une ressourcerie) pour la mise à disposition éventuelle de matériel ou objets recherchés pour vos animations. Le matériel ou les objets prêtés seront enlevés et rapportés par vous-mêmes (date fixée ultérieurement). La liste des besoins doit être envoyée par mail le plus tôt possible à [contact@lacollecterie.org](mailto:contact@lacollecterie.org) Intitulé du mail: besoin de prêt de matos Routes du Partage

Chaque point de partage sera restitué à l'espace public dans l'état de propreté ou il a été trouvé le matin même.

## **L'Observatoire du Partage**

33 rue de l'Ermitage, 93100 Montreuil  
Association 1901 N°W931017561 - SIRET 842 315 681 00010

### **Espaces, installations et accès**

Les participant.e.s s'engagent à accepter et respecter l'espace " point de partage" qui leur a été attribué par l'organisation (Observatoire du Partage ou référent.e). Ils/Elles pourront s'y installer entre 8h et 10h sachant que la manifestation ouvre au public de 10h à 17h. Le démontage s'effectuera entre 17h et 19h. Les objets restants devront être triés et étiquetés dans des sacs fournis par La Collecterie (retrait sur même créneaux du lundi) . Des cartons pour la vaisselle devront être mis de côté par les référent.e.s en amont de la manifestation. Un appel citoyen sera effectué afin d'aider au tri et nettoyage entre 17 et 19h.

La municipalité mettra à disposition de chaque point de partage si besoin, un kit comprenant 1 tente, tables, chaises, grilles d'exposition... Ce matériel devra être réceptionné le matin par le référent du point de partage et restitué propre et regroupé à la fin de la manifestation.

### **Surveillance, responsabilité et sécurité**

Les référent.e.s, artistes et intervenant.e.s viennent sous leur propre responsabilité. Ils/Elles assurent la surveillance de leur propre matériel et prennent les assurances nécessaires en conséquence. Les référent.e.s des points de partage assurent la surveillance du matériel prêté par la municipalité, l'Observatoire du Partage ou La Collecterie. Ce matériel demeure sous leur responsabilité jusqu'à ce qu'il ait été récupéré.

### **Bienveillance**

Tou.te.s les participant.e.s aux Routes du Partage, que ce soit lors de portes ouvertes de leur structure ou sur un point de partage, s'engagent à respecter cette charte et à être ambassadeur.drice de l'esprit d'entraide et de partage que met en lumière cette journée du 19 mai.